



Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

Comité syndical du 25 février 2026

AR Prefecture

Vote du budget primitif 2026

Budget annexe

046-200092138-20260225-20260225070-BF

NOM - PRENOM

EMARGEMENT

NOM - PRENOM

EMARGEMENT

ARROLES Francis		DIAZ Sylvain	
BERTHOUMIEU Marie		THERS Francis	
BES Didier		CLAVEL Laurent	
BOUCHEZ Murielle		CHARTROUX Thierry	
CANCHES Michel		MALVEZIN Pascal	
CESANO Lionel		LACARRIERE Christian	
COURNET Jean-Paul		MOQUET Nathalie	
DA FONSECA Thierry		RIGAL Christian	
DELANDE Claire		ALBERT Catherine	
DELMAS Jean-Pierre		PELLAT Paul	
FOUCHE Jean-Claude		FOURNIER BOURGEADE Michèle	
GUYOT Jean-Pierre		BOISSAC Philippe	
LAVERGNE AZARD Loïc		ALARY Marielle	
LEROUX Michel		LAVERGNE Eliane	
LUDIER Stéphane		CHASTAINGT France	
MADELRIEUX Christian		GORON Béatrice	
MARIEL Michel		CHASSAING Thierry	
MEILHAC Sébastien		CARMIER Camille	
NAYRAC Jean-Luc		MATHIEU Alain	
PEIRANI Patrick		GAMBA Danielle	
REYNÈS Patrick			
RANOUIL Philippe		CHASTRUSSE Francis	
ROUSSIES Stéphanie		MARTINEZ Catherine	
TEULIÈRE Jean-Michel		GREGOIRE Daniel	
THEBAUD Michel		CHIEZE Catherine	

Le présent document est le résultat d'un processus de concertation entre les élus du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, élus des communes adhérentes, et les représentants des usagers. Il a pour objet de présenter le budget primitif 2026 et le budget annexe 2026. Le budget primitif 2026 est le budget de base du Syndicat Mixte, qui couvre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Le budget annexe 2026 est le budget supplémentaire du budget primitif, qui couvre les dépenses et les recettes d'investissement. Le budget primitif 2026 est voté par le Comité syndical le 25 février 2026. Le budget annexe 2026 est voté par le Comité syndical le 25 février 2026. Le budget primitif 2026 est le budget de base du Syndicat Mixte, qui couvre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Le budget annexe 2026 est le budget supplémentaire du budget primitif, qui couvre les dépenses et les recettes d'investissement. Le budget primitif 2026 est voté par le Comité syndical le 25 février 2026. Le budget annexe 2026 est voté par le Comité syndical le 25 février 2026.